



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 juin 2019 à 20h30

Présents : LOOS P., BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F.,
CHEVRIER C., PERARNAUD C,

Absents excusés : VERGES B, CICCARIELLO C.

Absents : LOPEZ MT., MIRAN P.

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire

Secrétaire de séance : Madame Françoise POROLI

Après lecture de l'ordre du jour,

La séance ouvre à 20h55.

Ordre du jour

1. Validation du Compte rendu du CM du 11/04/2019

Le Conseil Municipal valide le CR à l'unanimité.

2. Transfert de compétences eau et assainissement

La préfecture exige une délibération avant le 1^{er} juillet 2019 de chaque conseil municipal sur son souhait de transférer ou non les compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes au 1^{er} janvier 2020.

3. Aides aux associations 2019

Monsieur le Maire rappelle la règle fixée pour les aides aux associations avec enfants soit :

- 50 € / enfant pour les activités annuelles,
- 25 € / enfant pour les activités saisonnières.

Seuls sont comptés les enfants étant en résidence permanente ou secondaire sur la commune de Formiguères.

Pour les autres associations ayant fait une demande les montants octroyés en 2018 sont reconduits.

Le montant global en 2018 était de 8 900 €. Le montant proposé pour 2019 est de 9 375€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les montants proposés pour 2019.

4. Décision modificative n°1 budget communal principal

M. le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget communal principal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2318 : immobilisations en cours	146,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Dotations, fonds divers et réserves	146,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-001 solde d'exécution positif reporté	0,00 €	115,90	0,00 €	0,00 €
TOTAL R-001 : solde d'exécution positif reporté	0,00 €	115,90	0,00 €	0,00 €
D-10226 taxe d'aménagement.	0,00 €	31,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	31,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	146,90 €	146,90 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°1 présentée sur le budget communal principal.

5. Décision modificative n°1 sur le budget remontées mécaniques et commercial

M. le Maire indique que les couts relatifs aux grandes visites étaient, jusqu'à présent, réglés sur le budget de fonctionnement de la RMSL. La régisseuse a demandé que ces montants soient portés sur le budget RMC de la commune en investissement. En compensation le montant du loyer de la régie sera augmenté.

M. le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget remontées mécaniques et commercial :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : Maintenance	0,00 €	5 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	109 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	109 100,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 100,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 100,00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des constructions°	0,00 €	53 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et	0,00 €	56 100,00 €	0,00 €	0,00 €

outillage techniques				
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	109 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	109 100,00 €	0,00 €	109 100,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°1 présentée sur le budget remontées mécaniques et commercial.

6. Admission en non valeur – Budget principal

Monsieur le Maire indique que sur demande de M. le Trésorier et dans une recherche de sincérité sur le budget principal, il propose de prendre en compte l'état des admissions en non valeurs des créances irrécouvrables suivantes :

- Cdt Bigorre (1994) : 4 847,67 €
- RMSL Porté Puymorens (1999) : 5 358,21 €
- Puigmal Station (1999) : 946,62 €

pour un montant de 11 152,50 €,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les admissions en non valeurs présentées sur le budget principal.

7. Appel à candidature PNR – CD66 requalification paysagère

Monsieur le Maire présente le projet établi par le parc naturel régional des Pyrénées Catalanes pour l'aménagement paysager de l'entrée du village (en provenance de Matemale). Des travaux consistant à la réalisation de murs en pierres sèches de part et d'autre de la route (au niveau de l'embranchement du Cami de l'Europe) ainsi que des panneaux permettant la signalisation temporaire de manifestations seront mis en place dès cette année grâce à une aide du PNR. Ce dernier a non seulement étudié les aménagements qui vont être réalisés en 2019 mais également la poursuite de l'amélioration de cette entrée de village en réduisant l'emprise visuelle des activités, orientant les piétons et en plantant ponctuellement des arbres.

Le PNR et le Conseil Départemental ont lancé un appel à candidature sur la requalification paysagère des villages. Le projet d'amélioration de l'entrée de village répond à ces critères. Cette aide est de 80 % sur les projets sélectionnés à hauteur de 15 000 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant pour réaliser les travaux dans ce cadre :

DEPENSES		FINANCEMENT (Subventions, emprunts, fonds propres...)	
	MONTANT (€ HT)	ORIGINES	MONTANT (€ HT)
Travaux de requalification paysagère de l'entrée de village	18 750 €	Département 66 - PNR (80%)	15 000 €
		Autofinancement (20%)	3 750 €
TOTAL HT	18 750 €	TOTAL HT	18 750 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le dossier d'appel à candidatures et le plan de financement proposé.

8. Vote du rapport de la CLECT du 27 MAI 2019

Monsieur le Maire rappelle que la loi Notre nous a obligé à créer un EPIC pour payer les dépenses liées à la promotion touristique du village. La masse salariale relative à cette compétence (soit la moitié du salaire de la personne à l'office de tourisme) est transférée à la communauté de communes ainsi qu'une somme supplémentaire pour subvenir à d'autres dépenses telles que les dépliant.

Ainsi à partir du 1^{er} juillet 2019, la somme de 13 000 € sera prélevée sur l'attribution de compensation versée par la communauté de communes. Le montant est révisable chaque année.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le rapport de la CLECT du 27 mai 2019.

9. Attribution MAPA compteurs d'eau, têtes émettrices et abris

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé un marché à bons de commande pour un an renouvelable 3 fois pour l'achat de compteurs d'eau, têtes émettrices et abris.

Un seul candidat a adressé une offre.

Il s'agit de FRANSBONHOMME pour les montants suivants après négociation :

- compteurs : 33,00 € HT
- têtes émettrices : 43,00 € HT
- abris : 243,33 € HT

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la commission MAPA.

10. Tableau des effectifs (huis clos)

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et qu'il y a lieu de régulariser le tableau des effectifs des emplois communaux permanents à temps complet, suite à l'avancement de grade de technicien principal 2^{ième} classe à technicien principal 1^{ère} classe d'un agent de la commune.

Le tableau proposé est le suivant :

PERSONNEL ADMINISTRATIF TEMPS COMPLET	Cat.	Prévus	Pourvus
Attaché territorial	A	1	0
Rédacteur territorial	B	1	1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint Administratif	C	1	1
Adjoint Administratif Contractuel	C	1	1
PERSONNEL TECHNIQUE TEMPS COMPLET	Cat.	Prévus	Effectif pourvu
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
Agent de maîtrise Principal	C	1	1

Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	3	3
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	1
Adjoint Technique	C	1	1
Adjoint Technique contractuel saisonnier	C	1	1

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le tableau des effectifs proposé.

11. Création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe (huis clos)

Monsieur le Maire indique la nécessité de créer un emploi de technicien principal 1^{ère} classe, en raison de l'avancement d'un agent technicien principal 2^{nde} classe conformément au tableau des effectifs validé ce jour.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création du poste de technicien principal 1^{ère} classe.

12. Questions diverses

- Mise en place de panneaux en bordure de la route départementale 618 pour la commune de Réal

La commune de Réal envisage de finaliser la pose de la signalisation d'information locale (SIL) en mettant en place deux panneaux en bordure de la route départementale 618 à l'approche du carrefour avec la route départementale 4G sur la commune de Formiguères. Ces panneaux indiqueront :

- la Guinguette
- le massif du Madres
- le sentier d'interprétation naturaliste.

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

- Tennis

Monsieur le Maire rappelle que l'un des tennis va faire l'objet d'une rénovation la première semaine de juillet.

Les discussions portent sur la gestion de cet équipement.

Il est décidé que sa gestion serait réalisée par l'association loisirs et culture qui pourrait déléguer la réservation du court et la remise des clés à un commerçant ayant une amplitude d'heures d'ouverture importante. Ce commerçant pourrait être le magasin de sports de M. LEVALLOIS.

Le tarif est fixé à 5 euros de l'heure quelle que soit la saison.

- Proposition d'un entrepreneur pour l'achat de parcelles communales

Monsieur le Maire indique qu'un entrepreneur a demandé si les parcelles n°2078 et 2222 situées dans la zone UE pourrait lui être vendues et à quel prix pour réaliser un entrepôt de maçonnerie avec une maison au-dessus.

M. le Maire rappelle que le règlement du PLU autorise cette construction avec des règles notamment sur la surface habitable par rapport à la surface destinée à l'activité artisanale.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de réponse dans l'immédiat à l'intéressé. Il va étudier la possibilité d'acheter d'autres parcelles dans cette zone pour les revendre à l'entrepreneur et garder celles-ci (proches du village) pour un éventuel projet communal à plus ou moins long terme.

- Proposition de ventes de parcelles par un particulier à la commune

Monsieur le Maire indique que le propriétaire des parcelles n°2866 et 2867 d'une surface globale d'environ 2000 m² a fait une proposition de vente à la commune pour un montant de 100 000 €.

Ces parcelles se situent en zone constructible. Elle pourrait être achetée par la commune pour y faire de l'habitat permanent (à préciser sur l'acte notarié : résident permanent à garder au moins 5 ans).

Avant d'accepter cette offre de vente il faut consulter un géomètre pour voir les possibilités de découpage parcellaire.

- Demande de subvention à la DRAC pour l'achat d'une vitrine

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu l'achat et la pose d'une vitrine d'exposition et de sécurisation pour la statue de la vierge à l'enfant. Cette statue du XIV^{ème} siècle est classée et a fait l'objet d'une restauration par les services du département.

Elle est actuellement dans la sacristie à la poussière.

La vitrine permettrait de la mettre à l'abri et de l'exposer au public en toute sécurité.

Le montant de cette vitrine est de 1 919,86 € HT (devis de VITRINA). Il est demandé à la DRAC une aide de 50 % soit 959 €.

DEPENSES		FINANCEMENT (Subventions, emprunts, fonds propres...)	
	MONTANT (€ HT)	ORIGINES	MONTANT (€ HT)
Achat de la vitrine	1 919,86 €	Etat DRAC (50%)	959 €
		Autofinancement (20%)	960,86 €
TOTAL HT	1 919,86 €	TOTAL HT	1 919,86 €

Le Conseil Municipal valide le devis et le plan de financement présentés.

Fin de la séance à 22h50.